

la Chambre des communes, que faisons-nous pour protéger les innocents, dans notre zèle à punir les coupables?»

L'affaire des meubles a ruiné la carrière de deux députés. L'apport de l'un d'eux au Conseil des Arts du Canada n'a jamais été apprécié comme il se doit dans le pays. L'autre député est un bon citoyen qui est venu ici comme vous et moi, comme nous tous, pour servir les intérêts du pays. Sa carrière a été brisée.

Une voix: Il a donné sa démission.

M. Mackasey: Il a été complètement disculpé. Je croyais que tout le monde le savait. Son nom a été mentionné dans l'affaire Dorion, et je ne jette le blâme sur personne. Son nom a été traîné dans cette enquête comme élément de preuve, pour étayer les conclusions, à la suite de manœuvres habiles. J'avais demandé, à ce moment-là, qui le protégerait s'il était jugé innocent comme il l'a été, en effet. Je crois que c'est une honte, lorsque le rapport Dorion a été déposé, que la Chambre n'ait pas présenté d'excuses officielles à cet homme, complètement disculpé par le juge.

Après l'affaire des meubles, monsieur l'Orateur, était-ce la fin de cette période d'agitation à la Chambre? Non. Ce n'était que l'amorce d'une attitude et d'un climat menant à l'autodestruction de tous les partis de la Chambre parce que, malheureusement, peu de temps après, nous avons entrepris une campagne électorale. Le ton de la campagne électorale reflétait malheureusement celui qui régnait lors de la dissolution de la Chambre.

Par conséquent, comme de la fumée s'échappant d'une bouteille, cet esprit belliqueux et hostile qui a caractérisé l'enquête Dorion, ainsi que les débats sur l'affaire des meubles, a inspiré les élections.

J'ai ici un dossier. Demain, j'en verserai des extraits au compte rendu. Ce sont des titres qui ont coiffé les nouvelles dans tout le Canada. Je demanderais aux députés les plus anciens, néo-démocrates, libéraux, ou occupant les premières banquettes du parti conservateur, de comparer ces titres à ceux qu'on peut lire habituellement dans le feu des campagnes électorales, dans l'ouest, dans l'est ou dans le centre du Canada. Au cours d'une campagne électorale, nous nous attendons tous qu'on prenne quelque liberté, quelque licence, et aussi quelque responsabilité. Mais jusqu'où peut-on pousser la désinvolture? Par exemple, voyons ce que disait le *Star* de Toronto:

Des voix: Il est dix heures.

[Français]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre, aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

[Traduction]

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS—LA PRÉSENTATION
DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, le 20 décembre 1963, il y a donc deux ans et demi, le comité des privilèges et élections, que présidait l'actuel solliciteur général (M. Pennell), après avoir étudié la loi électorale du Canada, sans avoir, toutefois, terminé ses travaux, a présenté un rapport final à la Chambre, où il a recommandé à l'unanimité, et je cite un passage des *Journaux*, qu'on trouve à la page 765 du volume de l'année:

...que le comité permanent des privilèges et élections soit autorisé à étudier la loi électorale du Canada le plus tôt possible au cours de la prochaine session afin qu'il puisse faire un examen complet et profitable de ladite loi.

Cela se passait en 1963. Même si, en maintes occasions, depuis lors, le premier ministre a été prié de mettre en œuvre les vœux unanimes de ce comité, il ne s'est pas rendu à ces demandes légitimes et a refusé au comité l'occasion de faire un examen approfondi et complet de la loi électorale du Canada, suivant une pratique déjà ancienne.

Il y a deux mois, environ, j'ai présenté une motion demandant que le comité fasse rapport à la Chambre et que la loi électorale du Canada lui soit déférée pour examen. Ma motion a été adoptée à l'unanimité au comité. Personne ne s'est opposé le moins du monde à ce que nous terminions l'étude commencée en 1963.

Nous avons vainement attendu la présentation du rapport par le comité. Le président, député de Northumberland-Miramichi (M. McWilliam), absent ce soir, a dit, en réponse à l'une de mes questions, que quelqu'un s'était opposé aux délibérations du comité. Mais la décision avait été unanime. Aussi devons-nous nous poser la question suivante: Qui s'est opposé et pour quelle raison?

La seule conclusion qui s'impose, c'est qu'un des partisans du gouvernement s'est